

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

OBJET: CULTURE

13) Cinéma Le Luxy Dispositif "Maternelle au cinéma" - Convention



ETAT DE PRESENCE POINT 13	
Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	36
Absents représentés	12
Absents excusés	1
Absents non excusés.	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE SEIZE FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 février 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 13

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, Mme PIERON, M. PRIEUR, M. QUINET, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme KAAOUT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. SEBKHI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. QUINET,

Mme SEBAIHI, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,

M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,

Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,

Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,

Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,

M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,

M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,

M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE,

M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,

Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,

Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. AUBRY.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en

Accusé de réception en préfecture 094-219400413-20230216-DEL20230216_13-DE Date de télétransmission : 22/02/2023 Date de réception préfecture : 22/02/2023

exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture 094-219400413-20230216-DEL20230216_13-DE Date de télétransmission : 22/02/2023 Date de réception préfecture : 22/02/2023



CULTURE

13) Cinéma Le Luxy Dispositif "Maternelle au cinéma" - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1er janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférent,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous,

considérant que le dispositif « Maternelle au cinéma » offre aux écoles maternelles de la Ville qui le souhaitent, la possibilité de sensibiliser les élèves au cinéma par la découverte en salles de films adaptés à l'âge des enfants et reconnus pour leurs qualités cinématographiques,

considérant que le cinéma municipal le Luxy participe à ce dispositif et souhaite le renouveler pour l'année 2022/2023,

considérant, dès lors, qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne chargée de la mise en œuvre du dispositif « Maternelle au cinéma »,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la Convention de partenariat avec l'association Cinéma Public pour l'accueil au cinéma municipal Le Luxy du dispositif « Maternelle au Cinéma » en Valde-Marne pour l'année 2022/2023 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE RECU EN PREFECTURE PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 22/02/2023